



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **12 juin 2018 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

#2018-00121 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Permettre en marge avant, et ce, malgré la localisation de l'habitation à moins de 25 mètres, un garage isolé à 12,24 mètres de la limite avant du terrain tel que montré sur le certificat de localisation signé par Jean-Pierre Caya, arpenteur-géomètre, en date du 9 avril 2018, sous sa minute 11 219, dossier 8697-3.

Identification du site concerné : Matricule : 5970-13-2334
Cadastre : 3 689 742
Adresse : 89, rue de la Dauphine

#2018-00122 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Permettre un balcon d'une superficie de 10 mètres carrés au lieu de 6 mètres carrés tel que montré sur l'élévation couleur de la façade et du plan de Dessins Drummond numéro R-567157, en date du 17 avril 2018.

Identification du site concerné : Matricule : 5869-55-5282
Cadastre : Cadastre : 1 671 376
Adresse : 106, rue Carmen

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT.

Me Stéphanie Parent
Greffière

sparent@st-colomban.qc.ca